

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le treize février,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 07 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 29

Excusés représentés : 1

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

**PRESENTS** : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM,  
M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT,  
Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE

**EXCUSE REPRESENTE :**

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL

**EXCUSEE :**

Mme VINSON

n° 20240213\_D\_009

**Commission :**  
**Culture - Patrimoine**

**Objet : Acompte  
subvention 2024 à  
l'association  
Musica'LS**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Commission Finances-Mutualisation rappelle qu'afin de permettre aux associations de continuer à exercer sa compétence jusqu'au vote du budget qui aura lieu le 28 mars 2024, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur un acompte sur la subvention 2024 à l'association Musica'LS.

Il propose de bien vouloir approuver le montant d'acompte suivant :

COMMISSION	MONTANTS	
	RAPPEL 2023	Acompte Février 2024
CULTURE		
Musica'LS	126 000,00€	31 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'acompte sur la subvention 2024 à l'association Musica'LS.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les  
jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213\_D\_009-DE  
Reçu le 21/02/2024

